Image not found or type unknown

Don de congés ou RTT sans enfant malade

Par **Pascal89Yonne**, le **08/12/2016** à **11:37**

Bonjour,

suite a une suspension de permis, j'ai eu l'idée de demander a mes collègues si ils pouvaient me faire une don de RTT ou Congés.

ma question est: la Loi Mathys autorise ce don pour des personnes ayant un enfant malade a charge mais est il possible dans mon cas d'en profiter ?

j'ai cru lire sur internet que c'était au bon vouloir de la direction
Si oui, y a t-il un texte de loi qui le stipule et quelle sont les démarches ?

cordialement.

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **13:03**

Bonjour,
En tout cas, les art. L1225-65-1 et 2 du Code du Travail ne le prévoient pas...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés